



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 14 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 septembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43
Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de présents participant au vote : 24
Nombre de procurations : 14

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Laurent GOBET	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Monique BAYARD	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Océane GODARD pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Délégation de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Quetigny et Dijon Métropole, dans le cadre de travaux pour l'extension d'une salle de pause, la création d'une « Vélostation » et d'un sanitaire public - Convention

Vu,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Commande Publique ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée ;
- La délibération du Conseil métropolitain en date du 15 décembre 2022 relative au contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation des services de la mobilité ;
- L'article 35.1 de la Convention de délégation de service public portant sur l'exploitation des services de la mobilité prenant effet au 1er janvier 2023.

Le PLU-HD (Plan Local d'Urbanisme Habitat et Déplacements) prévoit une politique cyclable ambitieuse, notamment poursuivre l'aménagement d'un réseau cyclable intercommunal. L'objectif est d'atteindre 12 % de part modale vélo en 2030, d'une part en renforçant la desserte de la Métropole avec un réseau cyclable hiérarchisé, continu et sécurisé et d'autre part en développant le stationnement des vélos. A ce titre, Dijon métropole envisage d'équiper le secteur « Coeur de ville » de Quetigny, d'un parking à vélos sécurisé pour répondre à la demande des usagers.

De plus, en raison des dernières évolutions d'organisation du réseau de transports urbains, la salle de pause des conducteurs au terminus du tramway « Quetigny Centre » doit être agrandie.

Enfin, la Ville de Quetigny souhaite réaliser un sanitaire public pour répondre à un besoin identifié sur cette place centrale de la ville et lieu d'accueil de diverses animations urbaines. Afin d'éviter de multiplier les petits bâtiments techniques sur ce lieu emblématique de la commune et favoriser l'intégration paysagère de ces deux programmes, il est convenu entre la Ville de Quetigny et Dijon Métropole que le sanitaire soit intégré au bâtiment sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine.

Ces projets sont situés sur une emprise rue des Huches et cadastrée AO n°141.

Ainsi, la présente convention détermine le cadre dans lequel la Ville de Quetigny délègue à Dijon Métropole la maîtrise d'ouvrage de la construction du sanitaire public communal en l'intégrant dans le bâtiment métropolitain abritant la salle de pause pour les conducteurs du tram et une « Vélostation ».

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la présente convention passée entre la ville de Quetigny et Dijon métropole, portant sur les travaux d'extension d'une salle de pause et la création d'une « Vélostation » et d'un sanitaire public

- **d'autoriser** le Président de Dijon métropole à signer cette convention et à y prendre toutes dispositions y concourant.

SCRUTIN POUR : 38

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 14 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN